

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Exercice financier 2023

1. À PROPOS DE CE RAPPORT

Le présent rapport porte sur l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Il est publié par Groupe Touchette Inc. (la « **Société** ») conformément à la Loi sur la *lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») du Canada.

Dans le présent rapport, les termes « Groupe Touchette », « Société », « nous », « notre » et autres termes similaires désignent Groupe Touchette Inc. et ceux qui y travaillent.

Groupe Touchette s'engage à mener ses activités de manière à protéger la santé, la sécurité et les droits de la personne de ses employés, de ses clients, du public et des autres parties prenantes, ainsi que l'environnement et l'intégrité commerciale de l'entreprise.

Bien que nous n'ayons pas mis en œuvre de mesures visant spécifiquement à prévenir et à réduire le risque de travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement au cours de notre dernier exercice financier, nous avons récemment commencé à revoir nos pratiques et nos politiques dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi.

Notre objectif est d'identifier les actions clés pour améliorer nos pratiques de façon continue et de nous assurer que les mesures que nous mettons en place sont adaptées à notre réalité.

2. À PROPOS DE NOUS ET DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Groupe Touchette est un chef de file canadien dans la distribution de pneus avec plus de 40 ans d'expérience. L'entreprise se spécialise dans les services de distribution de pneus à valeur ajoutée aux fabricants, aux concessionnaires et aux clients indépendants.

Groupe Touchette, dont le siège social est situé à Montréal (Québec, Canada), exploite plus de 50 centres de distribution, avec plus de 1 500 employés, de St Johns, en Nouvelle-Écosse, à Victoria, en Colombie-Britannique. Notre structure solide nous permet de livrer nos produits efficacement dans la plupart des grandes villes canadiennes.

2.1 Notre chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Groupe Touchette est composée de fournisseurs basés dans le monde entier qui offrent une vaste gamme de produits et de services liés au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la distribution de pneus. Groupe Touchette s'efforce de faire affaire avec des fournisseurs réputés qui respectent nos normes éthiques et nos pratiques commerciales. Groupe Touchette s'attend à ce que ses fournisseurs agissent d'une manière compatible avec les normes qui contribuent à la réputation exceptionnelle de Groupe Touchette.

Nos principaux fournisseurs, qui représentent plus de 70 % de nos achats, sont des partenaires d'affaires bien établis et réputés avec lesquels nous avons bâti une relation d'affaires de longue date. Ces fournisseurs sont principalement (95 %) situés en Amérique du Nord, en Europe et au Japon, avec des chaînes d'approvisionnement s'étendant en Chine, au Cambodge, en Argentine, en Indonésie et au Brésil.

Nos principaux fournisseurs partagent nos valeurs et nos objectifs en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants et, pour poursuivre cet effort collectif, ont mis en place des politiques et des procédures faisant preuve d'un fort engagement social, y compris l'interdiction des abus et des violations des droits de la personne.

3. POLITIQUES ET PROCESSUS DE VÉRIFICATION DILIGENTE

Bien que nous n'ayons pas encore mis en place nos propres politiques et processus en matière de prévention du travail forcé et du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, Groupe Touchette travaille actuellement sur son plan d'adoption de telles politiques et procédures et a l'intention d'élaborer un code de conduite qui s'appliquera à tous ses fournisseurs. Une fois mises en œuvre, ces politiques et procédures représenteront une étape importante dans notre engagement à lutter contre les violations des droits de la personne dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement.

Dans l'intervalle, nous continuons de nous appuyer sur les politiques et les procédures de nos principaux fournisseurs qui ont adopté des politiques liées au développement durable et/ou des processus de vérification diligente portant sur les pratiques de travail et le bien-être des employés.

Groupe Touchette privilégie un environnement de travail où les employés peuvent se sentir libres de partager des idées, de poser des questions et de partager leurs préoccupations. À cet effet, Groupe Touchette a mis en place un Guide de l'employé qui met l'accent sur le bien-être de ses employés et leur capacité à s'épanouir dans le meilleur environnement possible. Le Guide de l'employé met à la disposition de nos collaborateurs une hotline leur permettant de poser toutes questions et de signaler toute préoccupation, comportement ou incident, à laquelle notre service Gouvernance s'engage à répondre dans les 24 heures.

Notre code d'éthique sera mis à jour pour mettre l'accent sur notre politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants.

4. ÉVALUATION DES RISQUES ET MESURES CORRECTIVES

Plusieurs de nos fournisseurs sont des entreprises importantes et réputées avec lesquelles Groupe Touchette entretient des relations régulières et étroites depuis longtemps. Bien que nous n'ayons pas encore entamé de processus formel d'identification des risques dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous pensons que des relations à long terme avec les fournisseurs peuvent améliorer les performances tout au long de la chaîne d'approvisionnement et réduire les risques.

Dans un avenir proche, nous avons l'intention de cartographier nos risques en matière de droits de la personne dans l'ensemble de nos activités commerciales ainsi que notre chaîne d'approvisionnement et d'évaluer l'importance de ces risques, afin de formuler un plan d'action basé sur les résultats.

Bien que nous reconnaissons qu'il existe potentiellement des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de certains produits que nous utilisons (par exemple, le caoutchouc, l'alliage, l'acier, etc.), nous cherchons à travailler avec des fournisseurs qui partagent notre engagement à respecter les droits de la personne. Cependant, nous ne supervisons pas et nous ne contrôlons pas nos fournisseurs et, malgré notre intention de prendre des mesures accrues pour nous assurer de l'absence de travail forcé ou de travail des enfants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, il peut néanmoins subsister un risque de violation des droits de la personne sur les produits que nous achetons auprès de tiers pour lesquels nous n'avons peut-être pas une visibilité complète.

Étant donné que Groupe Touchette n'a pas encore identifié de cas de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise pour remédier à ces cas ou pour remédier à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables qui pourrait résulter des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE APPROCHE

Reconnaissant la complexité inhérente à l'évaluation de l'efficacité de nos actions visant à réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé dans notre chaîne d'approvisionnement, nous reconnaissons l'importance d'évaluer et de divulguer nos progrès dans l'atténuation des risques en matière de droits de la personne.

Nous élaborons actuellement des politiques et des procédures officielles pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement, et nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour évaluer leur efficacité dans un avenir proche.

6. APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Groupe Touchette inc. le 6 mai 2024 en vertu de l'alinéa 11 (4) (a) de la Loi et constitue le rapport de Groupe Touchette pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023.

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour le compte de Groupe Touchette Inc. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants pour l'application de la Loi, pour l'année de référence indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'engager Groupe Touchette Inc.

(s) Nicolas Touchette

Nom complet : Nicolas Touchette

Titre : CEO

Date : 10 mai 2024